

## CONVENTION PARTENARIALE

### Entre les soussignés

**- Réseau Girondin Petite Enfance, Familles, Cultures et Lien Social**

Université de Bordeaux

3 ter, place de la Victoire - 33076 BORDEAUX CEDEX

SIRET : 130 018 351 00010

Et

**- MAIRIE DE MERIGNAC**  
**60 AVENUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY**  
**33700 MERIGNAC**

Représentée par son Maire Alain Anziani, dûment habilité en vertu d'une délibération municipale en date du

a été conclue la convention suivante :

1 - Le « Réseau Girondin Petite Enfance, Familles, Cultures et Lien Social », dans le cadre de l'Action Eveil Culturel et Petite Enfance et selon les conditions définies par le comité de pilotage institutionnel auquel participe un représentant de la commune :

- organise des **actions de formation** (stages, séminaires, groupe de réflexion) auxquelles peuvent participer des professionnels et des bénévoles de l'Enfance, de la culture, de l'Education et du Secteur Social de la commune, leurs thèmes et le choix des intervenants sont décidés en Groupe de Suivi Professionnel.
- propose :
  - Des **Expositions Culturelles Ludiques Itinérantes**, espaces d'animation petite enfance, mises à disposition de la commune. Leur contenu et leur organisation sont décidés en groupe de suivi professionnel. L'utilisation des Expositions Culturelles Ludiques Itinérantes a lieu sous la responsabilité de la commune accueillante.
  - Des **Animations Culturelles (malles de livres, malles de jeux, malles de livres et vidéos, comités de lecture)** dont les thèmes sont décidés en groupe de suivi professionnel.

2- En contrepartie de ces actions :

La mairie de Mérignac verse au Réseau Girondin Petite Enfance, Familles, Cultures et Lien Social - Université de Bordeaux, des frais de participation de 4 283 Euros - Quatre mille deux cent quatre vingt trois Euros (participation calculée en fonction du nombre d'enfants de 0 à 6 ans)

3-La présente convention prend effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une année, renouvelable une fois par tacite reconduction, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

La convention pourra être résiliée par chaque partie signataire, un mois avant sa date de renouvellement.

Fait à Mérignac, en 3 exemplaires,  
Le  
Le Maire

Fait à Bordeaux, le  
Bruno QUINTARD,  
Responsable du « Réseau Girondin  
Petite Enfance, Familles, Cultures  
et Lien Social »

